

# Nouvelle concernant le projet de formation continue

Association des laborantins-es de Biologie LabBIO <LabBIO@unige.ch>

mer. 24.02.2021 09:10

Chères et chers collègues,

Tout d'abord nos meilleurs vœux pour cette année 2021, il n'est jamais trop tard pour vous souhaiter à toutes et à tous un peu de douceur en ces périodes si difficiles que nous traversons.

Nous souhaitons vous informer de l'avancement du projet de la **formation continue pour les laborantins-es en biologie**.

Nous avons une très bonne nouvelle ! 😊

Une formation pilote, Génétique et biologie moléculaire (BIOL1) **Introduction à la biologie moléculaire et aux approches analytique de génétique** est d'ores et déjà disponible !

Pour les personnes intéressées à suivre ce cours, toutes les infos ainsi que les inscriptions sont disponibles sur le site de la ccCTA (<https://cccta.ch/cours-formations/>)

La formation va se dérouler comme suit :

- Une journée théorique : Jeudi 25 mars 2021  
(Cours donné à distance via Zoom)
- Une journée pratique : Mardi 30 mars 2021  
(Cours donnée en présentiel, CMU, Genève)

Si vous avez des questions vous pouvez contacter Mme Vanessa LAPIERRE-FÉTAUD qui coordonne le programme ([Vanessa.Fetaud@unige.ch](mailto:Vanessa.Fetaud@unige.ch))

Le coût de cette formation s'élève à 1400CHF.

Vous ne pouvez malheureusement pas bénéficier du chèque annuel de formation par le biais de la ccCTA.

Cependant vous pouvez néanmoins faire une demande pour bénéficier des remboursements UNIGE à l'interne, plus connu sous la forme F1, F2, F3.

**La formation de type F1 :** Concerne les formations obligatoires demandées par la hiérarchie. Elle donne lieu au remboursement intégral des frais de formation y compris repas et trajets. La hiérarchie doit écrire à la responsable RH en charge de la faculté avec un exposé des motifs et une estimation des frais qui devront être remboursés. Ces frais sont remboursés en priorité par la faculté où la personne travaille. Si la subdivision n'a plus de budget, elle peut faire appel au budget de la division RH (PGU50) en demandant la prise en charge toute ou en partie des frais de formation.

**La formation de type F2 :** Concerne les formations souhaitées par le collaborateur, en accord avec la hiérarchie. Elle donne lieu au remboursement partiel des frais de formation y compris repas et trajets (2/3 des frais pris en charge par l'UNIGE, 1/3 des frais pris en charge par le collaborateur). La hiérarchie doit écrire à la responsable RH en charge de la faculté avec un exposé des motifs et une

estimation des frais qui devront être remboursés. Elle doit également établir une convention avec le collaborateur ([Formation permanente du personnel administratif et technique — memento \(unige.ch\)](#))

([Modèle d'accord pour une formation de type F2](#)). Ces frais sont remboursés en priorité par la faculté où la personne travaille. Si la subdivision n'a plus de budget, elle peut faire appel au budget de la division RH (PGU50) en demandant la prise en charge toute ou en partie des frais de formation.

**La formation de type F3 :** Concerne une formation/cours lié à un projet de développement personnel. Elle donne droit à un financement de 500CHF par année à chaque employé du PAT. Pour en bénéficier dans un premier temps il faut remplir le formulaire F3 ([Formation permanente du personnel administratif et technique — memento \(unige.ch\)](#)); [Inscription et demande de remboursement pour une formation de type F3](#)) Et le retourner à [Patricia.Brulhart@unige.ch](mailto:Patricia.Brulhart@unige.ch) (il est impératif de le retourner avant le début du cours). Après acceptation, dans un deuxième temps il vous faudra transmettre la facture ou preuve de paiement du cours ainsi que l'attestation de présence.

Pour plus d'information concernant les possibilités de remboursement formation à l'UNIGE, veuillez contacter Mme Patricia Brulhart ([Patricia.Brulhart@unige.ch](mailto:Patricia.Brulhart@unige.ch)).

En ce qui concerne **les premiers cours de la formation continue pour les laborantin-e en biologie**, ils ont été **repoussés à septembre 2022** dû à la situation sanitaire actuelle et au manque de locaux pour la pratique. Mais nous sommes très heureuses que le projet soit malgré tout maintenu par la FFPC !

Nous espérons que nous avons répondu à toutes vos interrogations, nous restons bien évidemment toujours à disposition si vous avez des questions.

N'hésitez pas à nous faire un retour si vous décidez de faire partie de ce projet pilote, en effet cela nous permettra d'améliorer le programme de la future formation continue en 2022 !

En attendant, prenez grand soin de vous et de vos proches.

»»— <https://plone.unige.ch/associationpat/labbio> —«